



Lettre @ Secteur Retraites

philippe.pihet@force-ouvriere.fr

Dans ce
Numéro:

N°1 - 27 avril 2011

Bimensuel

PREMIER MAI 2011

La coupe est ... vide !

Gel des salaires dans la fonction publique, revalorisation à minima du SMIC, négociations salariales à la peine dans le privé, le salaire souffre et donc le pouvoir d'achat. Et voilà qu'on entend que, en définitive, les retraités seraient plutôt chanceux d'avoir pu bénéficier d'un 2,10% de revalorisation des retraites et pensions au 1^{er} avril dernier.

Division ! On connaît le refrain : les retraités sont privilégiés par rapport aux actifs, etc... Alors qu'en décembre 2009, le montant moyen de la pension, tous régimes confondus, plafonne à 1194€/mois.

Pour la Confédération comme pour l'UCR-FO, la loi sur les retraites de 2010 est inacceptable et nous revendiquons, son retrait. La manifestation du 15 juin 2010 a démontré que FO avait toute sa place dans le combat pour la défense des retraites, ce que tous les militants réaffirmeront lors des cortèges du 1er mai.

Et, lors du 1^{er} mai 2011, l'UCR-FO appelle tous les retraités à participer aux cortèges de Force Ouvrière et à toutes les initiatives qui seront prises dans les départements, pour soutenir les revendications et défendre le pouvoir d'achat !

Bon courage !

Philippe PIHET

1er Mai 2011

Entrevue avec le
Ministère du Travail

Dépendance:
C'est mal parti
pour l'autonomie

ENTREVUE AVEC LE MINISTERE DU TRAVAIL

Les organisations de retraités, dont l'UCR-FO, avaient écrit le 17 février au Premier Ministre pour être reçues sur la question de la baisse du pouvoir d'achat des pensionnés.

Le Premier Ministre a transmis ce courrier au ministère du travail qui a demandé à deux conseillers de recevoir les organisations signataires de la lettre, ce qui fut fait le 19 avril dernier.

A l'évidence, ceux-ci étaient « cadrés » et il n'a pas été question du moindre « coup de pouce ».

Il faut dire que nous étions reçus après la décision d'appliquer une hausse de 2,10% des montants servis aux retraités du public comme du privé, ce qui était déjà une forme de réponse. Que la revalorisation, calculée à minima (le rattrapage de 0,30% pour 2010 est manifestement sous évalué, même par rapport à l'indice INSEE de 2010) ne tienne pas compte de l'inflation réelle ;

que l'indice des prix ne reflète ni le coût de la vie, ni le pouvoir d'achat ; que les dépenses incompressibles (loyer, énergie, dépenses de santé) augmentent ; bref, que la pauvreté des retraités soit la seule chose qui progresse en ce qui les concerne, tout cela n'a pas fait bouger d'un pouce les représentants du ministère. Ceux-ci ont fait valoir que les retraités français sont globalement en meilleure situation que leurs homologues européens ou d'autres pays développés : leur pouvoir d'achat serait mieux préservé, leur patrimoine plus important que celui des actifs, etc...

Quant à l'indexation sur la masse salariale, on nous fit remarquer qu'après le blocage des salaires dans la fonction publique ou la baisse de la masse salariale que nous avons connue en 2009, il valait mieux une indexation sur les prix ! Que la crise ait fait baisser la masse salariale en 2009 est exact, sauf que sur le long terme, le décrochage des retraites par rapport aux salaires est bien vérifié.

Somme toute, les pouvoirs publics ne reconnaissent les qualités du système français de retraite que pour pouvoir mieux dire non aux revendications des retraités !! C'est en tout cas la confirmation que ce sont les salariés, actifs et retraités, qui sont tenus de rembourser la dette, elle-même largement due à la spéculation financière.

L'UCR-FO dénoncera sans relâche cette injustice : faisons-le savoir et mobilisons-nous !

DEPENDANCE:

C'est mal parti pour l'autonomie

Les différentes commissions qui travaillent actuellement sur la dépendance multiplient les auditions et commandent des études au plan financier comme démographique. Pour autant, on a le sentiment que le cadre financier et institutionnel n'est pas aussi « ouvert » qu'on nous l'a annoncé.

Sur le champ d'application : seules les personnes âgées seraient concernées, ce qui écarte les personnes handicapées. Ce n'est pas anodin car cela signifie qu'on s'oriente vers un dispositif configuré autour des bénéficiaires de l'APA, auxquels s'ajouteraient les personnes classées dans la grille AGGIR au niveau 5 et 6.

Sur le financement : le président de la République a écarté, le 8 février, « l'aggravation des déficits publics ou l'accroissement des pressions sur l'entreprise ». Pas d'évolution de la cotisation maladie, en clair. Et de souhaiter une « articulation » avec l'assurance privée.

Sur les acteurs : si le rôle de la CNSA comme plateforme financière n'est pas discuté, tout le monde a souligné la baisse de la participation de l'Etat dans le financement de l'APA. Certains proposent de séparer les organes dirigeants de la CNSA avec un conseil de surveillance (tout le monde y serait) et un conseil des financeurs (Etat, conseils généraux, partenaires sociaux).

Sur la prestation : associations, fédérations d'établissements privés, compagnies d'assurance s'opposent sur les modalités, recherchant avant tout le financement de leurs activités et plaidant pour l'assouplissement des règles qui leurs sont imposées. Bref, ils veulent des sous ! La mutualité elle-même est favorable au PPP (partenariat public/privé), d'autres veulent que les normes en matière d'EHPAD soient revues et allégées.

Difficile de dégager une orientation claire de tout cela. Si le rejet d'une assurance privée obligatoire est à peu près unanime, de même que le refus d'une récupération sur succession de l'aide à l'autonomie, les semaines qui viennent permettront peut-être de voir évoluer les choses.

En l'attente, les camarades mandatés par la confédération continueront bien évidemment de défendre les orientations validées par le dernier congrès.